

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.11

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : MISE A DISPOSITION DU LOCAL ABRIBUS DE LA PLACE DES COMBATTANTS A L'ASSOCIATION LA FANNY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'arrêt de bus situé à l'entrée nord du bourg n'est plus utilisé suite à son déplacement Route de Virigneux et risque de devenir rapidement un repaire d'incivilités.

Cet arrêt de bus est adossé au local "boules" utilisé par l'association "La Fanny" et il côtoie un WC public.

L'association La Fanny demande de pouvoir utiliser le local "arrêt des Bus" pour en faire un local de stockage.

En contrepartie de cette autorisation, l'association s'engage à fermer le local par une porte métallique de sécurité et à remplacer la partie vitrée par un panneau d'affichage libre.

La commune prendra à sa charge la mise en place du caniveau et la rénovation du WC public et celui-ci sera matérialisé par un panneau "WC".

Dans l'hypothèse où ce local ne serait plus utilisé par l'association La Fanny ou en cas de dissolution celle-ci le local et les aménagements réalisés, reviendrait de plein droit à la commune sans compensation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition du local abribus à l'association La Fanny,

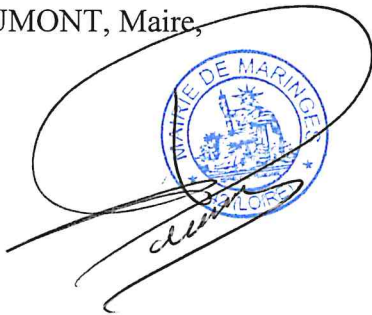
AUTORISE l'association à effectuer les travaux tels que précisés ci-dessus,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux de réfection du WC public et la mise en place d'un caniveau par la commune,

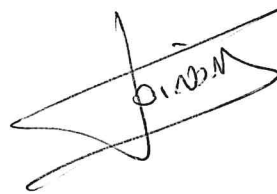
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Marignac, Loire. The stamp features a central emblem with a castle and the text "MAIRIE DE MARGINAC" and "LOIRE" around it. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "TOINON", written over a rectangular stamp.